



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Justice  
et des Droits Humains

## MESSAGE DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS À L'OCCASION DE LA 77E ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Comme chaque année, le 10 décembre marque la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme. Cette journée rappelle l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, texte fondateur qui affirme la dignité et l'égalité de tous les êtres humains, sans distinction d'origine, de religion, de sexe ou de condition sociale. En ce jour, notre pays, le Togo, se joint à la communauté internationale pour célébrer la journée internationale des droits de l'homme autour du thème « Droits humains : nos essentiels quotidiens ».

Ce thème rappelle que les droits de l'homme ne sont pas abstraits, mais sont parties intégrantes de notre vie de tous les jours. Être soigné, éduqué, protégé, respecté, informé et vivre en sécurité sont des droits fondamentaux reconnus à chaque individu et qui doivent s'exercer partout, en famille, à l'école, au travail, dans l'administration et même en ligne. Il nous invite, citoyens comme institutions, à faire des droits humains une réalité concrète afin de bâtir une société plus juste, plus humaine et plus égalitaire.

**Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,**

En cette journée où se tient le 9e Congrès panafricain dans notre belle ville de Lomé, capitale de la paix, de la tolérance et du dialogue, qui avait précédemment abrité le 03 décembre dernier le 39e congrès de la conférence internationale des barreaux réunissant plus de huit-cent avocats représentants plus de 30 pays, le Gouvernement réaffirme avec conviction qu'une société épanouie est une société qui respecte la loi, protège la dignité humaine et garantit la justice pour tous.

C'est l'occasion de rappeler que l'état de droit n'est pas une option, mais le fondement même de notre vivre-ensemble. Dans un pays où les règles sont respectées, chaque citoyen se sent en sécurité, protégé par les lois qui régissent la société, qui encadrent les libertés, et qui assurent que nul ne peut agir au-dessus des normes communes.

Dans ce sens, lors de son discours sur l'état de la Nation, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbe, Président du Conseil de la République togolaise, devant l'Assemblée Nationale, déclarait : « Une justice qui fonctionne est une justice qui inspire confiance aux justiciables, qui protège les droits, qui assure la prévisibilité des décisions. C'est aussi une justice qui crée les conditions d'une sécurité juridique solide.

Elle est indispensable à l'investissement, à l'entrepreneuriat et au développement économique de notre pays ». Ces derniers concourent à la réalisation des Droits Economiques Sociaux et culturels.

L'engagement du Gouvernement à renforcer les institutions, consolider les garanties judiciaires et veiller à ce que la justice demeure indépendante, impartiale et respectée reste ferme et intact. À ce titre, les atteintes à l'honneur, à la réputation et à la dignité des personnalités et particulièrement des magistrats constituent une attaque directe contre l'un des piliers de notre République et sont à proscrire. Il n'y a aucun intérêt à vouloir décrédibiliser les institutions. Ces dérives fragilisent la démocratie, menacent la cohésion nationale et sèment la méfiance là où nous devons bâtir la confiance.

L'intolérance n'a pas sa place dans notre société. Nos divergences d'opinions, de croyances ou d'appartenance ne doivent jamais être des motifs de violence ou de rejet. Une Nation moderne se construit sur le respect mutuel, la courtoisie, la tolérance et le dialogue.

### **Chers concitoyens,**

L'une des nouvelles frontières des droits humains est celle du numérique. Les réseaux sociaux, s'ils offrent des espaces d'expression extraordinaires, deviennent parfois des lieux où se propagent la désinformation, les insultes, la manipulation et l'intolérance. Nous ne pouvons admettre que la diffamation, les opprobes ou les propos haineux deviennent des outils visant à déstabiliser nos institutions et les personnes qui les pilotent. Le sursaut au civisme numérique doit être la seule option possible pour toutes et pour tous.

Être citoyen, aujourd'hui, c'est aussi avoir une conduite responsable en ligne, protéger les données personnelles, éviter la propagation de rumeurs et s'abstenir de toute forme de violence verbale ou symbolique contre autrui.

Nous devons bannir l'intolérance sous toutes ses formes : politique, religieuse, sociale ou communautaire. Le Togo que nous construisons repose sur le dialogue, le respect mutuel et la reconnaissance de la dignité de chacun.

### **Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,**

Au Togo, la justice a un visage humain et notre pays demeure attaché à la paix et à la dignité humaine. C'est dans cet esprit que le Président du Conseil, lors de son adresse à la Nation devant le Congrès le 02 décembre, a aussi annoncé l'adoption de mesures de grâce exceptionnelles, fondées sur les principes d'équité, de compassion et de respect des droits fondamentaux.

Ces mesures concernent notamment les personnes en détention depuis de longues années, celles condamnées pour des délits mineurs, ainsi que les détenus âgés, en fin de peine ou souffrant de maladies graves. Ce geste fort illustre la volonté de notre pays à conjuguer fermeté et humanisme, en favorisant la réinsertion, la cohésion sociale et le pardon.

**Chers concitoyens,**

Pour récapituler, en cette journée du 10 décembre, les engagements du Gouvernement sont les suivants :

- Renforcer la protection juridique des citoyens, en veillant à l'application juste et équitable des lois ;
- Promouvoir une justice moderne, respectée et accessible ;
- Encadrer fermement les dérives numériques, en protégeant les libertés tout en luttant contre la violence en ligne ;
- Cultiver la tolérance, socle indispensable de la paix et du développement.

**Chers compatriotes,**

Les droits humains ne sont pas seulement des textes. Ce sont des valeurs vivantes, que nous avons le devoir de défendre chaque jour, dans nos paroles, dans nos actes et dans notre façon d'être.

L'avenir de notre pays dépend de notre capacité collective à faire prévaloir l'état de droit, la responsabilité citoyenne et le respect de la dignité humaine.

À la veille de cette journée symbolique, chaque citoyenne et citoyen, chaque institution, chaque communauté sont conviés à faire vivre les droits de l'homme au quotidien dans nos écoles, nos lieux de travail, nos familles et nos cœurs.

Que cette célébration du 10 décembre 2025 soit pour nous tous un moment de réflexion, d'unité et de renouvellement de notre engagement à faire du respect des droits humains une réalité dans notre quotidien.

Engageons-nous collectivement à bâtir une Nation juste, responsable et résolument tournée vers un avenir où la loi protège, la justice rassure et la dignité humaine triomphe.

Vive les droits humains dans une République parlementaire équilibrée,  
Vive la 5e République,  
Vive le Togo.

Je vous remercie.

Fait à Lomé, le 09 décembre 2025

**Maitre Pacôme M. Amenyo ADJOUROUVI**

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains